

## VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CHOISIR LA PRÉ-PLAINTE EN LIGNE

### COMMENT DÉPOSER UNE PLAINTE EN LIGNE ?

01  
REEMPLIR LE **FORMULAIRE DE PRÉ-PLAINTE EN LIGNE** SUR  
<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>

02  
FIXER UN RENDEZ-VOUS APRÈS AVOIR  
DÉPOSÉ LA PRÉ-PLAINTE

ENREGISTRER LA PLAINTE  
AUPRÈS DU COMMISSARIAT  
CONCERNÉ OU DE LA GENDARMERIE

